



Aide au retour à l'emploi fonction publique hospitalière

Par **Fred55**, le **05/03/2012** à **13:44**

Bonjours,en CDD pendant prêt d'un an et demi dans un hôpital de la fonction publique je me retrouve sans emploi comme plusieurs de mes collègues la prise en charge du chômage se fait par l'hôpital par contre le paiement des indemnité se fait en décalé je viens de toucher mes allocations du mois de février le 24 février en regardant de plus prêt je constate en fait qu'il s'agit des allocations du mois de janvier avec les 8 jours de carence. Pour le mois de février rien on m'annonce que le mois de février en fait est payé fin mars et ainsi de suit ce qui fait que j'ai à chaque fois plus d'un mois de décalage ce qui pause problèmes car mes factures et celles de mes collègues elles ne sont pas décalé et l'on se retrouve dans des situations assez difficile.J'aimerais savoir si l'hôpital est dans la légalité en décalant l'indemnisation du chômage ? Janvier payer fin février , février payé fin mars et ainsi de suite?54 jours de décalage pour avoir le mois de janvier de payé.

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **10:59**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Fred55**, le **06/03/2012** à **12:38**

Merci pour la réponse je suis passer aujourd'hui par un syndicat et à priori l'hôpital est hors le loi recommandé envoyer leur demandant de me payé dans les 15 jours sinon au cas contraire des poursuites seront engager .